

Transport de marchandises dangereuses pour les opérateurs

Ref. **TMD01**
Durée : 0.5 jour(s) / 3.5
heures
Formacode : 31828

Répondre à ses obligations en matière de Transport de Marchandises Dangereuses en prenant en compte les nouveautés de l'ADR 2023



Pré-requis :

Aucun prérequis n'est nécessaire



Personnes concernées :

Toute personne qui expédie, charge, remplit, emballe, réceptionne, décharge, stocke et transporte des marchandises dangereuses pour le transport (route) :

- Opérateur réceptionnaire et /ou expéditeur,
- Emballeur ou remplisseur de l'ADR,
- Manutentionnaire,
- Magasinier,
- Service achat.



Objectifs :

Identifier une marchandise dangereuse.
Analyser les risques liés aux différentes classes de marchandises dangereuses.
Appliquer les consignes pour réaliser les opérations TMD concernées



Programme :

- Introduction : les enjeux du TMD
- Rôles et responsabilités des intervenants
- Les principaux risques liés aux marchandises dangereuses et les 13 classes associées
- L'emballage, le remplissage, l'étiquetage des marchandises dangereuses.
- Les documents obligatoires.
- Signalisation des unités de transport
- Les opérations de transferts (procédure, affichage...)
- Arrimage, calage des colis
- Les points de contrôle obligatoires pour les transferts
- Procédures à suivre en cas d'urgence
- Sécurité
- Les exemptions selon le mode de transport

Pratique sur le terrain

En fonction des groupes :

- Réalisation de marquage/étiquetage de colis.
- Contrôle de véhicule au chargement.
- Rédaction de documents de transport de marchandises dangereuses.



Démarche pédagogique :

La formation alterne exposés théoriques et retours d'expériences avec échanges interactifs sur les problématiques rencontrés par les participants. la partie pratique sera adaptée au profil des participant et la formation traitera uniquement le point indiqué dans le programme qui concerne les participants

Participants : maximum 10 (de postes équivalents).



Evaluation et validation :

Validation des acquis par QCM en fin de session de formation.

A l'issue de l'évaluation des stagiaires, délivrance d'une attestation de formation conformément aux règlements TMD.



Le + :

Alternance de connaissances théoriques en salle et d'exercices pratiques sur le terrain.